



JONETSU 666

4-5 mai 2024

Évènement organisé par l'association Nijikai

Guide candidature créa

Ce guide a pour but d'expliquer aux candidatures créa le fonctionnement des stands à Jonetsu ainsi que la procédure d'inscription.

Qu'est-ce qu'un stand créa ?

Un stand créa est l'un des 5 types de stands qui existent au sein de la convention Jonetsu. C'est le type de stand le plus répandu, très prisé des artistes qui souhaitent vendre leurs productions en convention. Les autres types de stand sont ceux d'Activités (jeux, karaoké, etc.), de Commerce (boutique, librairie, etc.), d'Édition (maison d'édition de roman, BD, manga, etc.) et de Restauration (nourriture à consommer sur place).

Êtes-vous un stand créa ?

Si vous dessinez, écrivez, composez, sculptez, fabriquez, réalisez, cousez, peignez ou éditez des **œuvres à titre personnel ou associatif** et que vous souhaitez vendre vos productions dans notre convention, **vous êtes un stand créa** ! Bienvenue dans ce guide !

Vous trouverez dans ce guide toutes les informations concernant Jonetsu : Comment s'inscrire à la convention, quelles informations sont demandées dans le formulaire, les différentes dates butoirs, les dimensions des tables, offres de stands proposées et bien d'autres encore !



Pour toute information qui ne serait pas présente dans ce document, veuillez nous contacter à l'adresse suivante : stands@jonetsu.fr



4 & 5 MAI 2024
BOURG-LA-REINE

Guide candidature créa (ver. 14/12/2023)



www.jonetsu.fr



stands@jonetsu.fr

1/15

Sommaire

I - Processus de candidature.....	3
Étape 1 : Inscription.....	3
Étape 2 : Accusé de réception.....	5
Étape 3 : Jury et réponse.....	5
Étape 4 : Finalisation.....	6
II - Les offres de stands.....	6
Choix du module de stand.....	6
Pass stand.....	8
Badge.....	8
Bracelet.....	8
Restauration.....	9
Placement du stand.....	9
Aménagements spécifiques.....	9
III - Informations techniques du stand.....	10
Dimensions des éléments.....	10
Personnalisation du stand.....	10
IV - Consignes sur le stand.....	11
Respect du règlement dédié aux stands.....	11
Règles sanitaires.....	11
Gestion du contenu pour adultes.....	11
V - Participations annexes.....	11
Plaquettes Créa.....	11
Galerie d'exposition.....	12
Live painting.....	12
Jeu du Poulet-Code.....	13
VI - Informations essentielles.....	13
Installation.....	13
Accès à la convention.....	13
Déchargement.....	14
Déroulé de l'installation.....	14
Fin de convention et démontage.....	14
Brigade Anti-Relous.....	14

I - Processus de candidature



Tout manquement à la procédure ci-dessous peut conduire à l'invalidation de votre candidature.

Étape 1

Inscription



Étape 2

Accusé de réception



Étape 3

Jury et réponse



Étape 4

Finalisation



Étape 1 : Inscription

La période d'envoi des dossiers d'inscription se déroule du **15 décembre 2023 au 25 janvier 2024**. Pour qu'un dossier soit **valide**, vous devez compléter **toutes les parties du formulaire numérique** disponible à [cette adresse](#).

Les **informations** fournies seront lues **uniquement** par les membres de l'équipe organisatrice de la convention.

Afin de vous organiser au mieux, voici les informations qui vous seront demandées dans ce formulaire à remplir en ligne :

- Un lien vers un **portfolio récent** des illustrations constituant les produits disponibles à la vente sur le stand.
- ⚠ **Cette partie est la plus cruciale du formulaire. C'est sur son contenu que le jury se basera et déterminera si votre candidature est acceptée pour exposer à Jonetsu.**
 - Renseignez soit un lien pour chaque artiste du stand, soit un seul lien pour tous les artistes du stand.
 - Merci de fournir un lien de type "**Galerie d'images**" ne contenant que vos créations et représentatif de ce que vous proposez comme produits. Un dossier **GoogleDrive** (choix préféré du jury), un compte Pixiv ou DeviantArt fait parfaitement l'affaire. [Exemple](#)
 - Dans le cas d'un lien vers un Google Drive, assurez-vous de régler les paramètres de partage du dossier sur "tous les utilisateurs disposant du lien". Des photos de votre stand et de vos produits sont les bienvenues. **Les illustrations ne seront en aucun cas utilisées d'une quelconque manière.**
 - Les liens vers des **réseaux sociaux** de type Twitter ou Instagram **ne sont pas recommandés** et peuvent vous pénaliser.
 - **Veillez à nous communiquer un lien dont le contenu est à jour ou récent.**
 - Si vous proposez des romans ou Light Novel sur votre stand, merci d'intégrer à votre portfolio un extrait de 3 à 5 pages minimum.

Tout manquement à ces indications pourra vous pénaliser lors de [la sélection du jury](#).

- Une **description de votre candidature** adressée à l'équipe organisatrice et qui ne sera pas rendue publique.
Présentez votre stand, son univers ; dites si par exemple vous êtes un [cercle](#) avec une thématique particulière, étudiant-e-s en école d'animation, etc.
Décrivez de manière générale ce que vous comptez proposer sur votre stand aussi bien en termes de **types de produits** (prints, porte-clés, fanzine, figurine originale, etc.) que **d'univers** (fanarts d'œuvres précises, contenu original, etc.).
Si parmi vos productions, vous avez un **projet notable** (fanzine, visual novel, séquence d'animation originale à diffuser, etc.) que vous souhaitez mettre en avant sur votre stand, n'hésitez pas à le mentionner.
L'idée est d'avoir une idée générale de **qui vous êtes et ce que vous proposez** ; un inventaire précis de l'intégralité de vos produits n'est pas demandé.
- **État civil** de la personne responsable du stand (nom, adresse postale, mail, téléphone).
- Combien il y aura d'artistes sur votre stand.
- Des photos de votre stand lors d'autres conventions (facultatif).
- Dans le cas où vous êtes plusieurs artistes, déterminez si votre stand est un cercle ou bien un regroupement d'artistes.
 - Un **cercle** est un groupe d'artistes avec une identité forte en tant que groupe et qui perdure sur le long terme. Il peut également s'agir d'une structure comme une association ou une entreprise. Un nom unique pour le cercle, un compte de réseau social dédié, une identité visuelle unique, etc. Certains cercles produisent des œuvres collaboratives (artbook, manga, visual novel, etc.).
 - Un **regroupement d'artistes** est un groupe d'artistes candidatant ensemble pour l'occasion, mais où chacun et chacune pourrait exposer dans une autre convention séparément sans que cela pose problème.
- Pour chaque artiste et qui sera affiché publiquement sur notre site web (obligatoire) :
 - Un nom (pseudonyme ou votre vrai nom)
 - Un avatar
 - Des liens RS
 - Une description qui sera publiée sur notre site web

Dans le cas d'un [cercle](#), il sera également demandé les informations ci-dessus relatives au cercle.

- Et bien sûr le [module](#) de stand créa ainsi que les [options](#) que vous souhaitez.
- Le champ **Remarques** est prévu dans le cas où vous auriez des [situations ou demandes particulières](#) (placement à côté d'un autre stand spécifique, activité à but caritatif, etc.)

Une fois le formulaire complété et validé, vous avez terminé la phase d'inscription.



Dans le cas où **modification il y aurait de la liste des artistes de votre candidature (désistement, ajout, remplacement)** entre [l'accusé de réception](#) et [la tenue de la convention](#), les changements **doivent être signalés** à l'équipe organisatrice dans les plus courts délais.
Toute modification non signalée sera considérée comme un motif valide de rupture de contrat.



Pour tout problème qui pourrait survenir lors de l'inscription, merci de nous contacter à l'adresse suivante : stands@jonetsu.fr

Étape 2 : Accusé de réception

Vous recevrez par e-mail, dans les jours suivant l'envoi de votre dossier de candidature, **un accusé de réception** contenant un **récapitulatif** des éléments demandés (nombre d'artistes, module demandé, pass, etc.) ainsi que de vos informations personnelles.



Cet accusé de réception signifie que votre demande a bien été enregistrée. Il ne constitue en aucun cas une acceptation de votre demande.

Étape 3 : Jury et réponse

Après la clôture de la période **d'inscription** des candidatures, le **25 janvier 2024**, un jury délibérera avant de donner une **réponse définitive à votre demande**.

Le jury est constitué de membres de l'association Nijikai, organisatrice de la convention, et d'artistes ne participant pas aux candidatures de cette édition. Son rôle est de prendre connaissance de toutes les candidatures, de parcourir leurs portfolios et de rendre un verdict sur les stands qui seront sélectionnés pour exposer à la convention.



Les délibérations du jury **ne porteront que sur le contenu du portfolio**. Lors de l'envoi de votre candidature, fournir un portfolio clair, où l'on peut facilement parcourir les œuvres, et tenu à **jour** est donc **primordial** !



Votre candidature sera automatiquement recalée si nous suspectons une utilisation d'IA générative ou du plagiat.

Notez que la candidature du stand sera jugée dans son ensemble et non pas par artiste.

Les points sur lesquels porteront les délibérations :

- La technique
- L'originalité
- La diversité des produits proposés
- L'appréciation personnelle du jury

Les points sur lesquels ne porteront pas les délibérations :

- Le nombre de tables prises en fonction du nombre d'artistes



Cette réponse vous sera normalement communiquée dans les deux semaines suivant la [clôture de la période d'envoi](#) des candidatures. Un message devrait être posté sur nos réseaux sociaux et notre site web **indiquant que les réponses du jury ont été envoyées**.

Si votre candidature n'est pas acceptée d'office, il existe la possibilité que vous soyez placé-e sur **liste d'attente** et recontacté-e en cas de désistement ultérieur.

En cas de réponse favorable de notre part, cela signifie que vous faites officiellement partie des stands sélectionnés pour exposer à cette édition de la convention Jonetsu, félicitations ! Quelques formalités administratives restent à régler, elles sont développées dans [la dernière étape ci-dessous](#).

Étape 4 : Finalisation

Dans le mail contenant la réponse positive à votre inscription se trouve un document pdf de deux pages : **un contrat et une facture**. Pour **confirmer et finaliser l'inscription**, vous devrez renvoyer le document signé, par e-mail ou courrier, avec l'intégralité des sommes dues. L'ensemble devra nous être parvenu **avant le 29 février 2024**. Les informations liées au paiement sont détaillées dans la facture.



Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Lisez bien le **contrat** avant de le renvoyer, signé, avec le paiement, car **une fois validé, il ne sera plus modifiable et engagera les deux parties impliquées** (le stand vis-à-vis de l'équipe organisatrice, et réciproquement).



Si vous ne respectez pas les modalités indiquées dans ce dossier, notamment concernant les produits en vente et le type d'activités sur le salon, des sanctions pourront être envisagées, telles que le versement d'indemnités ou l'expulsion du salon sans remboursement des frais d'inscription.

Par la suite, nous resterons en contact avec vous par e-mail, notamment pour répondre à vos interrogations et vous fournir un plan du salon.

Nous vous proposerons également des participations annexes à votre stand auxquelles vous êtes libres de participer ou non.

II - Les offres de stands

Choix du module de stand

Les offres présentées ci-dessous sont limitées en fonction du nombre "d'artistes" candidatant, à différencier des aides de stand.



Le tableau ci-dessous résume les modules disponibles en fonction du nombre d'artistes :

	1 artiste	2 artistes	3 artistes	4 artistes
Demi-table	✓	✓	✓	✓
Table simple	✓	✓	✓	✓
3 demi-tables			✓	✓
Double table			✓	✓

Voici les différents modules proposés par la convention aux stands créa désirant exposer :

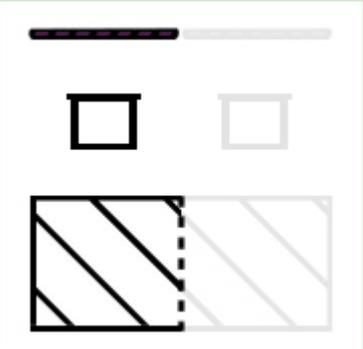
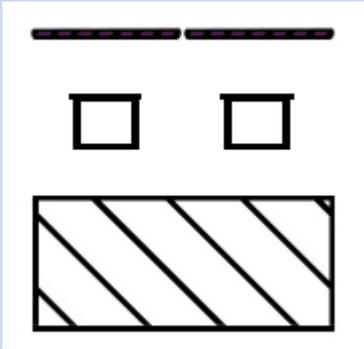
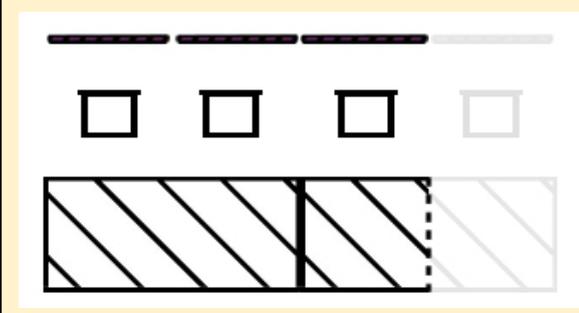
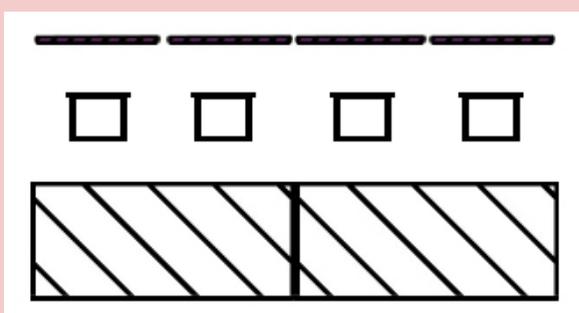
Demi-table
45 € TTC
½ table, 1 chaise, 1 cloison (2m ²)

1 pass stand inclus

Table simple
90 € TTC
1 table, 2 chaises, 2 cloisons (4m ²)

2 pass stand inclus

3 demi-tables
135 € TTC
1 table + ½ table, 3 chaises, 3 cloisons (6m ²)

3 pass stand inclus

Double table
180 € TTC
2 tables, 4 chaises, 4 cloisons (8m ²)

4 pass stand inclus

i Gardez à l'esprit qu'un stand de type demi-table ou 3 demi-tables implique que votre table sera partagée avec un autre stand.

Pass stand

Le pass stand est ce qui permet d'attester que vous tenez un stand lors de la convention. Il est composé de plusieurs éléments.

Composition d'un pass stand



i Vous pouvez demander à obtenir des pass supplémentaires lors de [l'envoi de votre candidature](#), moyennant un coût de 20 € TTC par pass stand. Au total, un maximum de quatre pass stand peut être attribué par stand créa.

i Le pass stand permet d'entrer dans la convention dès 8h afin d'installer votre stand avant l'ouverture au public.

Badge

Le badge consiste en un support plastique équipé d'un système de fixation (pince et/ou épingle) à accrocher à votre tenue. À l'intérieur se trouve une impression comportant le nom de votre stand et votre avatar.



i Au verso du badge se trouvent des **numéros d'urgence** du staff à contacter [si vous êtes la cible ou témoin d'agissements indésirables](#) au sein de la convention.

Le badge en lui-même n'a aucune valeur officielle pour ce qui est des entrées et sorties dans la convention, il ne sert qu'à vous identifier comme appartenant à votre stand.

Bracelet

Le bracelet est une bandelette de papier à la languette autocollante à mettre à son poignet. L'entrée à la convention se fait sous présentation de ce bracelet auprès de l'équipe de sécurité.



i 1 pass stand = 1 personne
Le bracelet est valable pour les deux jours de la convention. Merci de le conserver d'un jour sur l'autre et de ne pas le déchirer.

Restauration



Le pass stand inclut deux déjeuners, un distribué le samedi et un distribué le dimanche à midi. Un formulaire vous sera adressé avant la convention pour vous demander vos préférences.

Un petit-déjeuner est également [mis à disposition dans le hall d'entrée](#), avant l'ouverture de la convention et dans la limite des stocks disponibles. Sa disponibilité ne pourra pas être garantie passé l'heure d'ouverture de la convention au public.

Placement du stand

Le placement du stand est décidé par l'équipe organisatrice et est fixé avant [l'envoi des résultats du jury](#). Les exposant-e-s ne sont donc pas en mesure de choisir l'emplacement précis de leur stand. Il est cependant possible de faire des demandes lors du remplissage du [formulaire d'inscription](#) dans le champ **Remarques** comme :

- Être placé plus ou moins proche des activités
- Être placé à côté d'un autre stand précis, sous réserve qu'il soit sélectionné
- Ne pas être placé dans un angle.



On ne peut pas demander à être placé dans un angle



Les stands en angle sont constitués d'une unique table et ne peuvent en aucun cas être fermés par une seconde table, même si elle est ramenée par vos soins.

Les plans d'installation sont validés par la mairie et tout changement dans la disposition mettrait l'équipe organisatrice en défaut.

Aménagements spécifiques



Un **raccordement électrique** sera mis à la disposition de chaque stand **s'il en fait la demande lors de l'envoi de sa candidature**. La convention ne fournit pas de multiprises ou de rallonges.



Il est possible de rajouter des chaises sur demande motivée en amont de la convention auprès de l'équipe organisatrice.

Merci de renseigner dans la partie **Remarques** du formulaire de candidature :

- si votre stand ne nécessite pas de tables/chaises (dans le cadre d'une exposition, par exemple)
- si votre stand est à **but caritatif**.



III - Informations techniques du stand

Dimensions des éléments

Voici les dimensions des éléments constituant un stand lors de la convention :

Table simple		Cloison d'affichage	
	180 cm de long 80 cm de large		225 cm de haut 100 cm de long
Matériaux :	PVC	Matériaux :	Bois recouvert de tissu type toile de jute

L'emplacement occupé par la ou les tables ainsi que l'espace situé derrière celle(s)-ci délimitent la superficie d'un stand, soit 2 mètres de longueur sur 2 mètres de profondeur.

 **Un stand ne doit en aucun cas empiéter sur des zones de passage ou d'évacuation ni empêcher l'accès au matériel anti-incendie.**

Personnalisation du stand

 **Nous ne fournissons pas de nappes pour les tables, les stands créa sont priés de ramener leurs propres nappes qui seront ignifugées sur place par nos soins.**

Des **cloisons** sont fournies afin de pouvoir afficher des éléments à l'arrière du stand. Les cloisons sont en bois épais et recouvert d'un tissu en toile.

 **Il est strictement interdit d'afficher sur autre chose que les cloisons fournies à cet effet, conformément au règlement de la salle.**

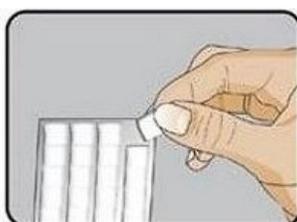
Systèmes de fixation autorisés sur les cloisons:

Punaises



Choix du Jury

Pâte à fix



Scotch



Des supports à **pince** ou **crochets** peuvent également être utilisés sur les bords des cloisons. Prévoir une **spatule** peut être pratique pour déloger les produits punaisés lors du démontage.

IV - Consignes sur le stand

Respect du règlement dédié aux stands

En vous inscrivant à la convention, vous reconnaissez avoir pris connaissance du règlement stands [disponible ici](#).



Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des stands de souscrire à une assurance garantissant les dommages, pertes ou vols pouvant se produire sur leur stand.

Règles sanitaires

Nous n'imposons plus de consignes particulières liées au Covid-19. Cependant, nous vous encourageons toujours à porter un masque et à respecter les gestes barrière, même si ceux-ci ne sont plus obligatoires. D'autant plus si vous partagez votre table avec un autre stand.

Gestion du contenu pour adultes

La convention autorise la vente d'œuvres à caractère pornographique ou extrêmement suggestif. Cependant, en raison du public familial de l'évènement, nous demandons à ce que ce contenu ne soit pas disponible en accès libre ou visible sur votre stand ; Il peut cependant en être fait mention.



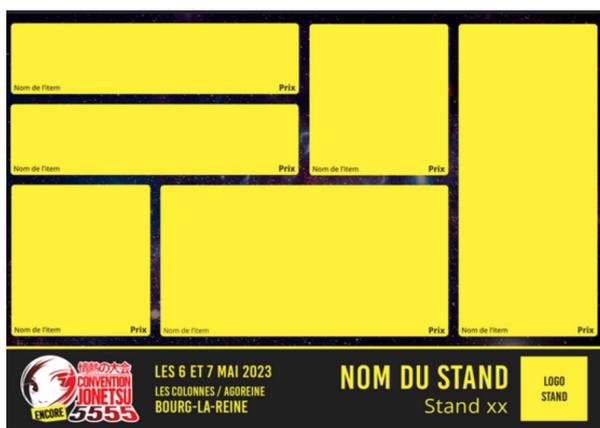
Ces produits ne peuvent être présentés au public que sur la demande explicite d'une personne majeure.

V - Participations annexes

Jonetsu propose à l'heure actuelle 4 participations annexes auxquelles **vous êtes libre de participer ou non** (dans la mesure des limites disponibles).

Plaquettes Créa

Nous proposons à nos stands créa de réaliser des plaquettes de communication estampillées Jonetsu. L'idée est inspirée de ce qui se fait au Comiket. Nous fournissons un template de plaquettes aux stands créa qui vont le remplir avec les différents produits qui seront disponibles à la vente sur leur stand.



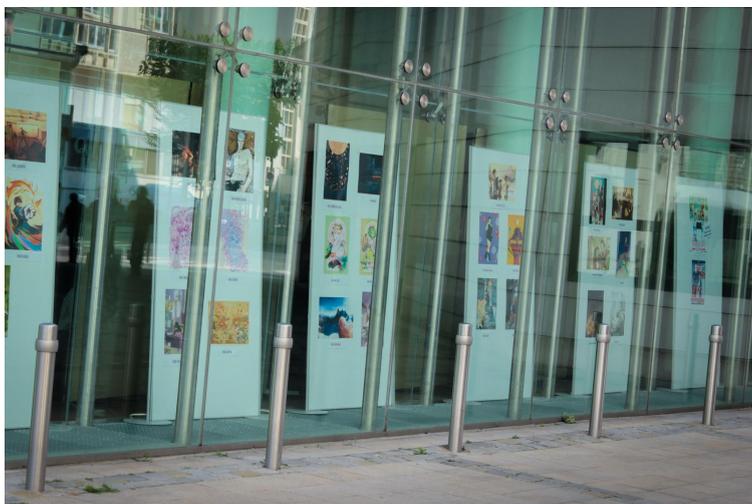
Du template à la plaquette finale d'un stand créa (ici [Moemai](#))

Cette plaquette servira ensuite d'outil promotionnel aux stands créa, pouvant être partagée sur leurs réseaux sociaux, mais qui sera également relayée sur les supports de communication de la convention.

Galerie d'exposition

La salle des Colonnes dispose d'une galerie contenant des panneaux d'exposition visibles depuis la rue piétonne adjacente.

Cette galerie est utilisée pour afficher les œuvres des stands qui le souhaitent pendant la semaine précédant la convention (places limitées).



La galerie d'exposition des Colonnes lors de Jonetsu IV

Les stands retenus pour participer à la convention pourront nous envoyer les créations qu'ils veulent voir affichées dans cette galerie. Nous nous occuperons gratuitement de leur impression et de leur installation.

Live painting

Durant la convention, un espace est dédié aux artistes de tous bords pour pouvoir montrer leurs talents au public. Du matériel d'infographie est mis à disposition et leur travail est retransmis en temps réel sur l'un des grands écrans de la salle principale.



Live painting lors de Jonetsu IV

Les créneaux de passage sont généralement d'une heure et l'inscription s'effectue en amont de la tenue de la convention auprès de l'équipe stands.

Jeu du Poulet-Code

Il s'agit d'un petit jeu ayant pour but d'augmenter les interactions entre les stands et le public. Les stands qui souhaitent participer recevront un QR code imprimé qu'il leur faudra placer sur leur espace d'exposition. Le public devra trouver la dizaine de QR code disséminés dans toute la convention et répondre aux questions qui s'afficheront sur leur smartphone. Ceux qui répondent correctement à toutes les questions gagnent un petit lot.



[STAND]

Poulet-Code



Exemple d'utilisation du Poulet-Code

L'idée est d'inciter le public à feuilleter et fureter dans les ouvrages et illustrations des artistes, il ne faut donc pas hésiter à le dissimuler au sein d'un panneau d'affichage ou d'un classeur d'illustrations.

VI - Informations essentielles

Installation

Dans les grandes lignes, durant les deux jours d'exposition, **l'accès aux stands situés dans le bâtiment Les Colonnes débutera le matin à 8h et se terminera le soir à 20h.**

Les stands devront être impérativement **prêts pour l'ouverture** au public, prévue **le samedi et le dimanche à 10h.**

Accès à la convention

Tous les moyens de déplacements que nous avons pu recenser pour se déplacer jusqu'à la convention sont disponibles sur le site <https://www.jonetsu.fr/infos-pratiques>.

Pour les personnes se rendant à la convention en voiture, il existe un [parking payant](#) (13 € / jour) à quelques mètres de la salle des Colonnes. Autrement, le stationnement est difficile autour des salles à moins de se garer à 10 ou 20 minutes à pied de la salle.

Il est fortement déconseillé de se garer devant la salle des Colonnes et de l'Agoreine, sous risque de recevoir une contravention.



Toute information liée à l'accès du lieu de la convention peut être trouvée sur notre site à l'adresse suivante : <http://www.jonetsu.fr/infos-pratiques/>

Déchargement

Le déchargement et chargement des marchandises pourra se faire par l'entrée principale ou par l'arrière de la salle, le long de la galerie d'exposition. Les véhicules pourront stationner brièvement et sur demande à cet endroit le temps de l'opération. Comme précisé plus haut, il est recommandé de ne pas stationner dans la rue devant la salle des Colonnes au risque de recevoir une contravention.

Pour les personnes pouvant difficilement apporter leurs marchandises le samedi matin, il est possible à titre exceptionnel de les déposer le vendredi après-midi à la salle des Colonnes (alors en pleine installation par le staff). Il faudra cependant prévenir le responsable des stands au plus tard la veille par mail.

Déroulé de l'installation

L'installation des stands se déroulera le samedi matin et le dimanche matin entre 8h00 et 10h00.

À votre arrivée le samedi matin, il vous sera remis un [bracelet d'entrée](#) à garder **durant les deux jours** de l'évènement. Merci de ne pas l'endommager, il est, normalement, waterproof à tout lavage de main et douche.

Chaque jour, un [petit-déjeuner](#) sera mis à votre disposition jusqu'à 10h00 incluant une viennoiserie ainsi qu'une boisson chaude (thé ou café) **dans la limite des stocks disponibles**. Vous devrez directement passer commande auprès du staff situé au niveau de l'un des vestiaires du hall d'entrée.

Pour les retardataires arrivant après 10h00, il faudra demander directement à l'équipe en charge des stands pour obtenir son petit-déjeuner.

À 10h00, heure marquant l'ouverture de la convention au public, vous devrez avoir finalisé l'installation de votre stand pour les deux jours.

Chaque soir à 19h00, la convention fermera ses portes. Au besoin, vous aurez jusqu'à 19h30 le samedi pour ranger ce que vous jugerez nécessaire sur votre stand. Vous pourrez bien entendu laisser votre marchandise sur place si vous le désirez. La salle fermera ensuite ses portes.

Fin de convention et démontage

Dimanche à 19h00, la convention fermera ses portes. Vous aurez jusqu'à 20h00 pour désinstaller l'intégralité de votre stand.



Le staff rendant les clés des salles le soir même, aucun objet oublié ne pourra être récupéré ultérieurement.

Brigade Anti-Relous

Afin d'assurer au mieux la sécurité et le confort d'esprit de nos exposantes et exposants, nous mettrons en place un dispositif afin de prévenir tout débordement au sein de la convention. Au dos de chaque badge, vous trouverez les coordonnées du staff de l'affectueusement nommée "Brigade Anti-Relous".

Deux numéros seront mis à votre disposition : une intervenante femme et un intervenant homme, que vous pourrez contacter par téléphone (incluant SMS et appels).

Ces numéros seront à contacter si vous vous retrouvez face à une personne (visiteur-euse, membre du staff, etc.) qui vous met mal à l'aise, refuse de quitter votre stand ou vous agresse d'une quelconque manière. Nous essaierons d'intervenir au plus vite.

Notre travail ici est terminé.

Maintenant, c'est à vous de jouer !

